

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2024

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2024

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4
Résultats et évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 11

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats et évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve à la page 4, fait partie intégrante de notre rapport.

Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l.

Société de comptables professionnels agréés

Par Guy Chartrand, CPA auditeur

Saint-Félix-de-Valois, le 12 juin 2025

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.**RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024****5**

	2024	2023
PRODUITS		
Contributions privées	9 056 \$	6 104 \$
Contribution municipale	122 581	105 000
Location de kiosque	5 390	3 120
Subventions - Desjardins	5 250	-
Subvention - MRC Matawinie	47 716	14 283
Subventions autres	10 351	8 786
Subvention - Projet Ballado	-	9 038
Revenu d'intérêts	2 994	1 921
Divers	-	180
	<u>203 338</u>	<u>148 432</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	63 517	68 755
Aide financière	8 118	26 266
Assurances	679	594
Entretien et réparations	2 199	96
Fournitures	3 346	10 331
Fournitures de bureau	6 709	3 105
Frais de déplacement	2 169	3 753
Honoraires professionnels - administration	13 346	13 667
Honoraires professionnels - projets	37 577	27 716
Publicité, promotion et site internet	53 674	5 608
Télécommunications	1 770	1 947
Intérêts et frais bancaires	1 047	1 340
Immobilisations acquises à même les produits	1 489	7 351
	<u>195 640</u>	<u>170 529</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	7 698	(22 097)
ACTIFS NETS AU DÉBUT	<u>30 190</u>	<u>52 287</u>
ACTIFS NETS À LA FIN	<u><u>37 888 \$</u></u>	<u><u>30 190 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.

BILAN

31 DÉCEMBRE 2024

6

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	71 519 \$	30 076 \$
Encaisse en fiducie - Projet église de Saint-Damien	10 843	10 528
Taxes de vente à recevoir	8 836	5 144
Frais payés d'avance	<u>658</u>	<u>669</u>
	<u>91 856</u> \$	<u>46 417</u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 4)	12 111 \$	5 699 \$
Apports reportés (note 5)	31 014	-
Sommes détenues en fiducie - Projet église de Saint-Damien	<u>10 843</u>	<u>10 528</u>
	53 968	16 227
Évolution des actifs nets	<u>37 888</u>	<u>30 190</u>
	<u>91 856</u> \$	<u>46 417</u> \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Pierre Deschênes, administrateur 13-06-2025

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024****7**

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	7 698 \$	(22 097) \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Taxes de vente à recevoir	(3 692)	(2 197)
Stocks	-	330
Frais payés d'avance	11	(66)
Créditeurs	6 412	1 692
Apports reportés	31 014	(19 275)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	41 443	(41 613)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	30 076	71 689
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	71 519 \$	30 076 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme a été constitué le 10 décembre 2003 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et a débuté ses activités en avril 2015. L'organisme est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de favoriser l'essor et le développement d'activités récréotouristiques et de villégiature, de faire la promotion de la Municipalité de Saint-Damien, de soutenir le développement économique local ainsi que de favoriser et soutenir le démarrage d'entreprises.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les publicités sont constatées à titre de produits lors de l'encaissement.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des taxes de vente à recevoir.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Opérations en fiducie

La corporation de développement de Saint-Damien s'est portée fiduciaire des sommes d'argent que des citoyens de la municipalité récoltent au moyen de levées de fonds dans le cadre d'un projet pour sauver l'église paroissiale.

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

3. IMMOBILISATIONS IMPUTÉES AUX RÉSULTATS

Le coût cumulé des immobilisations détenues par l'organisme est le suivant :

Mobilier de bureau et matériel	16 418 \$
Matériel informatique	4 152
Matériel roulant	9 136
Marché public	<u>26 114</u>
	<u>55 820 \$</u>

4. CRÉDITEURS

	2024	2023
Comptes fournisseurs et frais courus	10 051 \$	3 476 \$
Salaires et vacances à payer	<u>2 060</u>	<u>2 223</u>
	<u>12 111 \$</u>	<u>5 699 \$</u>

5. APPORTS REPORTÉS

	2024	2023
Solde d'ouverture	- \$	19 275 \$
Plus : montant encaissé au cours de l'exercice	80 180	2 774
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	(49 166)	(20 081)
Moins : montant remboursé	<u>-</u>	<u>(1 968)</u>
Solde à la fin	<u>31 014 \$</u>	<u>- \$</u>

6. OPÉRATION ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu une contribution financière de 122 581 \$ (105 000 \$ en 2023) de la Municipalité de Saint-Damien pour aider au financement de ses activités et pour fins de développement.

L'organisme a bénéficié à titre gracieux de la Municipalité de Saint-Damien de l'utilisation d'un local.

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange. Cette valeur correspond au montant de la contrepartie convenue et payée entre les parties et est déterminée selon les coûts encourus. À la fin de l'exercice, aucun montant n'était dû par ou à l'organisme.

7. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme reçoit une contribution financière annuelle de la Municipalité de Saint-Damien. Cette contribution représente 60 % (72 % en 2023) des produits totaux de l'exercice de l'organisme.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.